

Adessadomicile a signé l'Accord National des Centres de Santé

Après une année de négociation, la CNAMTS et les organisations représentatives des centres de santé ont signé aujourd'hui l'Accord National des Centres de Santé. Adessadomicile, qui s'est particulièrement investie dans le cadre de cette négociation afin de défendre au mieux les intérêts des Centres de Santé Infirmier (CSI) a donc signé cet accord historique dans la mesure où il offre une véritable reconnaissance de ces derniers et notamment de leur rôle dans le cadre du premier recours.

Adessadomicile avait souhaité que cet accord permette aux CSI d'être à nouveau innovants et qu'il reconnaisse les bonnes pratiques des centres en matière de coordination, tout en les incitant à aller plus loin. A la lecture de l'accord qui vient d'être signé, Adessadomicile peut affirmer que l'assurance maladie a entendu ses demandes qui se traduisent par :

- l'objectif - à moyen terme - pour les centres d'être équipés de dossiers de soins infirmiers informatisés,
- l'obligation de désigner une infirmière en charge de la coordination,
- la promotion de la prévention sur des thématiques spécifiques,
- le renforcement de la coordination interne et externe,
- la formation des professionnels de santé,
- la mise en œuvre d'une démarche qualité,
- l'accompagnement des personnes vulnérables.

Les CSI mettaient déjà en œuvre une partie de ces éléments sans qu'il n'y ait de reconnaissance financière. Avec cet accord, les centres bénéficieront d'une rémunération pour ces missions. Cependant, cet accord ne va pas aussi loin qu'Adessadomicile l'aurait souhaité dans la mesure où il ne couvre pas l'ensemble des coûts. Ainsi, certains engagements contenus dans l'accord coûteront plus cher aux CSI que ce qui sera réellement financé par la CNAMTS. On peut notamment prendre l'exemple de l'accessibilité pour les publics vulnérables ou de la mise en œuvre de la démarche qualité.

Adessadomicile estime donc que si l'Accord National des Centres de Santé constitue objectivement une étape historique dans la reconnaissance de la place des CSI dans l'offre de soins de premier recours, des améliorations de financement restent toutefois nécessaires afin de pérenniser les centres dont le rôle, au sein des territoires, est primordial.

Contact Presse :

Adessadomicile : David Zeisler – 01 44 52 82 51 – d.zeisler@adessadomicile.org

À propos d'Adessadomicile

Reconnue d'utilité publique depuis 1938, Adessadomicile Fédération nationale représente un réseau de 400 structures gestionnaires à but non lucratif œuvrant dans l'aide, le soin à domicile et les services à la personne. Ces structures emploient près de 40 000 salariés dans les 22 régions en France métropolitaine et dans les départements et collectivités d'outre-mer. Attachée aux mêmes valeurs, celles de la non-lucrativité, de la solidarité, de la qualité, du professionnalisme et de la primauté de la personne, Adessadomicile ancre pleinement son action dans la voie de l'économie sociale et solidaire.